

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 27
Nombre de membres ayant pris part au vote : 29
Absents avec pouvoir : 2
Absents sans pouvoir :

L'an deux mille vingt-six et le treize du mois d'avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 7 avril 2026, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jérôme MARCILIAC, Maire.

Présents : M. MARCILIAC Jérôme, Mme WECKERLIN Carine, Mme GARCIA Chantal, Mme CLAUZEL Nathalie, M. SPINELLY Éric, Mme TRANCHARD Céline, M. BARBAROUX Charly, Mme GIORSETTI Marie-Laure M. PALMERINI Denis, Mme VALLET Christine, M. DI-SAPIO Lionel, Mme JOFES Graziella, Mme LEPAGE Jessica, M. LAURENT Sébastien, Mme THIERY Sylvie, M. NERCY Julien, Mme BERTOCCHIO-EGEA Josiane, M. MIGLIORE Rémi, M. LOMBARDO Yves, Mme DELOUS Céline, M. DUBOURDIEU Roland, Mme MAROUZÉ Véronique, M. NOEL Stéphane, Mme ISOARDO Linda, M. MOUZON André et M. CAMPANELLI Richard
M. MORGANTE Michel intègre la séance à partir du point n°2.

Absent excusé donnant pouvoir :

M. AGARD Christophe à Mme GARCIA Chantal
M. MARTIN Patrice à M. SPINELLY Éric

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Chantal GARCIA est nommée, à l'unanimité, comme secrétaire de séance.

Donne acte des décisions du maire

M. le Maire : Vous avez tous pris connaissance du tableau des décisions du maire.

Avez-vous des observations ?

1 – Approbation des procès-verbaux de la séance du 5 février 2026 et de la séance du 28 mars 2026

RAPPORTEUR : M. Le Maire

M. le Maire : Vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux.

Avez-vous des observations ?

Je sou mets donc à votre approbation les procès-verbaux des séances du 5 février et 28 mars 2026.

Pour le PV du 05/02/26, 20 voix POUR et 8 abstentions de M. LOMBARDO Yves, Mme DELOUS Céline, M. DUBOURDIEU Roland, Mme MAROUZÉ Véronique, M. NOEL Stéphane, Mme ISOARDO Linda, M. MOUZON André et M. CAMPANELLI Richard

Pour le PV du 28/03/26, A L'UNANIMITE

2 - Attribution des indemnités de fonction du maire, des adjoints et conseillers municipaux délégués

RAPPORTEUR : M. MARCILIAC

M. le Maire : Conformément au Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil municipal de fixer les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués.

Ces indemnités ne constituent pas une rémunération au sens professionnel du terme, mais une compensation du temps consacré à l'action publique locale.

La loi nous impose d'abord de fixer une enveloppe indemnitaire maximale, c'est-à-dire un plafond global à ne pas dépasser.

Arrivée de M. Michel MORGANTE.

À l'intérieur de ce plafond, nous disposons d'une liberté pour déterminer les montants individuels attribués aux élus, dans le respect des taux réglementaires.

Cette enveloppe est calculée en additionnant :

- l'indemnité maximale possible pour le maire,
- et le total des indemnités maximales possibles pour les adjoints, selon le nombre d'adjoints autorisés.

Pour notre commune, cette enveloppe maximale est définie ainsi :

- Maire : 58,30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 2 396,44 €,
- Adjoints : 8 fois 23,32 % du même indice soit 7 668,56 €.

Le montant de l'enveloppe maximale est donc de 10 065 €.

À l'intérieur de cette enveloppe indemnitaire maximale, il vous est proposé de fixer les indemnités comme suit :

- Maire : 56,12 %,
- Adjoints délégués : 18,22 %,
- Conseillers municipaux délégués : 9,29 % ou 2,44 %, selon les missions et délégations qui leur sont confiées.

Ces indemnités sont versées chaque mois et évoluent automatiquement selon la valeur du point d'indice. Elles seront inscrites chaque année au budget communal.

**TABLEAU DES INDEMNITES MENSUELLES DES ELUS
DE LA COMMUNE DE LA FARE LES OLIVIERS**

Fonction	Délégations	NOM ET PRÉNOM	% indice brut 1027	Montant mensuel brut en €
Maire	Maire	MARCILIAC Jérôme	56,12%	2 306,82
Premier adjoint	Déléguée aux affaires sociales, à la petite enfance et à la communication	WECKERLIN Carine	18,22%	748,93
Deuxième adjoint	Délégué au développement économique et à l'attractivité du territoire	AGARD Christophe	18,22%	748,93
Troisième adjoint	Déléguée aux finances et aux ressources humaines, à la démocratie participative et aux cérémonies militaires	GARCIA Chantal	18,22%	748,93
Quatrième adjoint	Délégué aux travaux, à la gestion urbaine et à la mobilité	MARTIN Patrice	18,22%	748,93
Cinquième adjoint	Déléguée à l'enfance	CLAUZEL Nathalie	18,22%	748,93
Sixième adjoint	Délégué à la culture, au sport, à la vie associative et à la jeunesse	SPINELLY Éric	18,22%	748,93
Septième adjoint	Déléguée à la transition écologique, à la restauration collective et à l'alimentation durable	TRANCHARD Céline	18,22%	748,93
Huitième adjoint	Délégué à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme	BARBAROUX Charly	18,22%	748,93
Conseillère municipale	Déléguée à la jeunesse et à l'engagement Citoyen	GIORSETTI Marie-Laure	9,29%	381,87
Conseiller municipal	Délégué à la gestion des équipements sportifs, à la prévention des risques majeurs, à la défense et à la sécurité civile	PALMERINI Denis	9,29%	381,87
Conseillère municipale	Déléguée à la ville inclusive, au handicap et à la santé	VALLET Christine	2,44%	100,30
Conseiller municipal	Délégué aux bâtiments publics et à la sobriété énergétique	DI-SAPIO Lionel	2,44%	100,30
Conseillère municipale	Déléguée à l'Ecole Municipale de la Musique, des Arts et de la Danse	JOFES Graziella	2,44%	100,30
Conseiller municipal	Délégué à l'agriculture	MORGANTE Michel	2,44%	100,30
Conseillère municipale	Déléguée aux festivités et traditions	LEPAGE Jessica	2,44%	100,30
Conseiller municipal	Délégué au Tourisme, au Jumelage et au Patrimoine	LAURENT Sébastien	2,44%	100,30
Conseillère municipale	Déléguée à la solidarité et à l'emploi	THIERY Sylvie	2,44%	100,30
Conseiller municipal	Délégué à la modernisation et à la protection des espaces publics	NERCY Julien	2,44%	100,30
Conseillère municipale	Déléguée à la vie sportive	BERTOCCHIO-EGEA Josiane	2,44%	100,30
Conseiller municipal	Délégué à la nature en ville	MIGLIORE Rémi	2,44%	100,30

Mme MAROUZÉ : Bonjour à toutes et à tous, puisque nous sommes tout de même pour moitié des femmes dans cette assemblée.

À la lecture du tableau que vous nous avez remis, comparé à celui du 4 novembre 2024, nous constatons une augmentation des pourcentages qui est malgré tout très importante.

Je ne conteste pas le fait que nous soyons dans la légalité ni que nous respectons les taux prévus, mais à une période où chacun se serre la ceinture, où nous savons qu'il sera très difficile d'obtenir un budget ou des subventions des différents organismes, je pense que, pour les habitants de La Fare, une telle augmentation peut être symboliquement mal perçue.

Vous êtes aujourd'hui, par exemple, à 56,12 %, alors que vous étiez à 27,34 %.

M. le Maire : Non, non.

Mme MAROUZÉ : C'est le document dont je dispose. Peut-être y a-t-il une erreur dans ce document ?

M. le Maire : Non, non, il y a eu une augmentation nationale. Nous n'avons pas augmenté les indemnités de fonction. Nous n'étions pas sur le même nombre d'élus, mais l'enveloppe était la même. Elle était inférieure.

Mme MAROUZÉ : Dans le tableau que j'ai, le pourcentage de l'indice brut 1027, repris dans le tableau d'aujourd'hui, était de 27,34 % pour vous et il est désormais de 56,12 %. Je sais qu'en valeur absolue, nous passons de 2101 € à 2306 €, mais le pourcentage par rapport à 2024 me pose un problème. Y a-t-il une erreur quelque part ?

M. le Maire : Oui, il y a sûrement une erreur. Vous faites référence à l'année 2024, c'est bien cela ? À cette date, le pourcentage était de 51,13 % pour le maire ; aujourd'hui, il est de 56,12 %.

Mme MAROUZÉ : Le document que j'ai, intitulé Tableau des indemnités mensuelles des élus de la commune de La Fare les Oliviers à compter du 4 novembre 2024, n'est donc pas à jour ?

M. DEBOURDIEU : Monsieur le Maire, s'agit-il d'une augmentation de l'enveloppe globale ou d'une augmentation du pourcentage ?

M. le Maire : C'est le pourcentage qui a évolué.

M. DEBOURDIEU : Mais l'enveloppe n'a pas changé ?

M. le Maire : Elle évolue en fonction du nombre d'élus.

M. DEBOURDIEU : D'accord.

M. le Maire : Il était de 51,13 % ; les chiffres dont vous disposez ne sont donc pas corrects.

Mme MAROUZÉ : Vous aviez 27,34% ; 8,95% et 4,44% contre aujourd'hui 56,12% ; 18,22% et 9,29% et 0,94% contre 2,44%. Je parle des pourcentages.

M. le Maire : Il devait y avoir une erreur dans la délibération. Nous en avons adopté une nouvelle. Les pourcentages indiqués dans votre document ne sont donc pas exacts. En revanche, les montants sont corrects.

Mme MAROUZÉ : 2101 €, 687 €, 341 € et 72,25 €.

M. le Maire : Aujourd'hui, les montants sont 2306 € et 748 €. Nous restons globalement sur des montants similaires, compte tenu de l'augmentation nationale intervenue à la suite de la loi de décembre 2025.

Mme MAROUZÉ : Merci pour ces éclaircissements.

Mme DELOUS : Bonsoir à tous. Pour ma part, je voudrais simplement apporter un commentaire. Sur le principe, nous sommes tout à fait dans la moyenne nationale des collectivités du même acabit, il n'y a donc pas d'augmentation substantielle. Néanmoins, je tenais quand même à souligner que, par le passé, les différentes oppositions avaient déjà fait état du fait que, ne serait-ce qu'à titre symbolique, l'ensemble des conseillers municipaux, puisque nous sommes tous là pour œuvrer pour le bien-être de la commune, pouvait avoir un dédommagement ne serait-ce que minime. J'avais moi-même fait cette remarque sur la mandature de 2014. L'équipe de Monsieur CRUZ l'a également faite sous la mandature de 2020.

À ces deux occasions, tout le monde a reconnu collégialement que ce n'était pas forcément une mauvaise idée, que cela se pratiquait ailleurs, et que, par souci d'équité — y compris vis-à-vis des citoyens ayant voté pour d'autres candidats — cette réflexion pouvait avoir du sens, d'autant plus que ces indemnités sont financées par les impôts des concitoyens. C'est aussi un moyen de reconnaître l'investissement de chacun. Certes, il n'est pas identique pour tous, mais il existe néanmoins. Ces deux remarques avaient été saluées au cours des deux mandatures. Je suis donc un peu déçue qu'elles n'aient pas été prises en compte aujourd'hui, à l'heure où l'on pourrait attendre une approche peut-être plus moderne à ce sujet. Voilà, c'était mon commentaire.

M. le Maire : Commentaire qui ne vous a manifestement pas gênée entre 2020 et 2024, lorsque vous étiez élue. Je ne me rappelle pas que, durant cette période, vous nous ayez formulé cette demande. Je vais donc arrêter là.

Mme DELOUS : En 2024, j'ai abondé dans le sens de la remarque de Madame DAHMAN.

M. le Maire : 2020/2024, je ne m'en rappelle pas. Nous allons donc continuer comme auparavant.

Mme DELOUS : Eh bien, moi, je m'en rappelle. J'ai salué la remarque de Mme DAHMAN.

M. le Maire : Merci, Mme DELOUS.

Mme DELOUS : S'il vous plaît, je termine. J'ai salué la remarque de Mme DAHMAN en précisant que j'avais fait la même observation sous la mandature précédente.

M. le Maire : Très bien, nous regarderons le procès-verbal pour confirmer cela.

Mme GARCIA : Madame MAROUZÉ, je souhaiterais simplement vous apporter une précision. Le tableau dont vous disposez est bien celui de novembre 2024, mais un conseil municipal s'est tenu en décembre afin de rectifier les pourcentages. Le pourcentage était donc bien de 51,13 %. C'était pour votre information.

Mme ISOARDO : Bonsoir à tous, je vais également rebondir sur les propos de ma collègue, mais en y ajoutant un autre point. Je trouve injuste et discriminatoire le que nous ne disposions pas tous d'une même indemnité, minime soit-elle, notamment par respect pour le travail que nous effectuons et que nous apporterons. Je ne trouve pas cela normal. À mon sens, c'est soit tout le monde, soit personne, que l'on fasse partie de votre équipe ou non. Je trouve cela injuste.

M. le Maire : J'entends votre point de vue, mais le travail n'est pas le même. Aujourd'hui, les conseillers municipaux de la majorité disposent tous d'une délégation, ce qui implique une mobilisation beaucoup plus importante. La charge et l'investissement des élus de la majorité ne sont donc pas identiques à ceux des élus de l'opposition.

Je vous propose de passer au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer le régime indemnitaire selon les barèmes sus évoqués,

DIT que les crédits nécessaires seront ouverts chaque année à l'article 65311 du budget de la commune,

PRECISE que ces indemnités bénéficieront automatiquement des revalorisations décidées par décret ou arrêté ministériel.

Par 21 voix POUR – 4 voix CONTRE de M. NOEL – Mme ISOARDO – M. MOUZON et M. CAMPANELLI et 4 ABSTENTIONS de M. LOMBARDO – Mme DELOUS – M. DUBOURDIEU – Mme MAROUZÉ

3 - Dispositions relatives à la démocratie de proximité concernant le régime indemnitaire des élus - droit à la formation des élus

RAPPORTEUR : M. MARCILIAC

M. le Maire : La loi garantit à chaque élu un droit à la formation afin d'exercer son mandat dans les meilleures conditions. Ces formations doivent être liées à nos fonctions et réalisées par des organismes agréés par le ministère de l'Intérieur.

Elles peuvent donner lieu au remboursement des frais et, dans certaines limites, à la compensation des pertes de revenus.

La commune doit respecter un cadre budgétaire précis : inscrire au minimum 2 % du montant total des indemnités de fonction au budget formation, et ne pas dépasser 20 % de ce même montant en dépenses réelles. Un bilan des formations est présenté chaque année avec le compte administratif.

En complément, chaque élu dispose aussi d'un droit individuel à la formation, financé par le biais d'un prélèvement sur les indemnités des élus locaux. Ce DIF, cumulable à raison de 20 heures par an, peut couvrir des formations sans lien direct avec le mandat et relève de l'initiative personnelle de l'élu.

Je rappelle aussi que la commune est adhérente à l'Agence Technique Départementale des Bouches-du-Rhône (ATD 13), qui propose un large panel de formations accessibles aux élus.

Ce soir, il vous est proposé :

- D'inscrire au budget une enveloppe annuelle de 2 % du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux membres du Conseil Municipal,
- Et de conditionner toute prise en charge à une demande préalable motivée, accompagnée des justificatifs nécessaires.

Je vous invite à vous prononcer sur cette délibération.

M. MOUZON : Bonsoir à toutes et à tous. Ce droit à la formation, est-ce que cela concerne aussi toutes les formations qu'il y a là.

M. le Maire : Les formations de l'ATD oui.

M. MOUZON : Donc par exemple, si nous voulons nous inscrire sur une formation d'une journée complète, nous pouvons prétendre justement à des « inaudible », c'est ce que je voulais savoir.

M. le Maire : Pas de souci. Cela étant, nous ne sommes pas limités en nombre de formations mais le montant alloué correspond à un certain volume de formations.

M. AGOSTINI : Oui, à chaque session, tout le monde peut y participer.

Mme DERIVAZ : Nous sommes sur 2 % de l'enveloppe indemnitaire ce qui représente 2 416 €.

M. AGOSTINI : Pour tous les élus.

M. le Maire : Ce n'est pas la question. La question est de savoir si tous les élus peuvent assister à toutes les formations.

Mme DERIVAZ : Tout élu peut assister à une formation.

M. MOUZON : J'ai juste une petite remarque : pour la formation du 28 avril, il me semble qu'un conseil municipal est prévu en même temps.

M. le Maire : Ce ne sont pas les mêmes horaires, la formation a lieu en journée.

M. MOUZON : Elle est bien à 18h30. Mais ce n'est qu'une remarque.

M. le Maire : L'ATD ne tiens pas compte du planning des conseils municipaux de la Fare.

M. MOUZON : Elle devrait.

Mme MAROUZÉ : Je vois que le DIF est financé sur les indemnités perçues par les élus locaux. Si les élus de l'opposition ne perçoivent pas d'indemnités, peuvent-ils tout de même bénéficier du DIF ?

Mme DERIVAZ : Le DIF est financé par la Caisse des dépôts et des consignations par le biais d'un prélèvement sur les indemnités de tous les élus locaux. Tout élu peut bénéficier du DIF, y compris les élus qui ne perçoivent pas d'indemnités.

Mme MAROUZÉ : D'accord. Merci

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'inscription au budget de la ville d'une enveloppe annuelle dédiée à la formation des élus, fixée à 2% du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux membres du Conseil Municipal,

DIT que la prise en charge de la formation des élus est subordonnée à la présentation préalable d'une demande de remboursement précisant l'objet de la formation ainsi que son adéquation avec les fonctions électives exercées pour le compte de la collectivité, et à la production de l'ensemble des justificatifs de dépenses correspondants.

A L'UNANIMITE

M. le Maire : Les délibérations qui vont suivre concernent la désignation des élus appelés à siéger au sein de différentes commissions et instances.

En tant que Maire et Président de séance, il m'appartient d'organiser les opérations de vote.

Pour cela, nous devons d'abord constituer le bureau chargé de superviser ces votes.

Je vous invite donc à procéder, à main levée, à la désignation de deux assesseurs.

Conformément à l'usage, je vous propose de retenir Charly BARBAROUX et Jessica LEPAGE, les benjamins de notre assemblée, que je remercie par avance pour leur participation.

Charly BARBAROUX et Jessica LEPAGE sont désignés assesseurs, **A L'UNANIMITE.**

4 - Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

RAPPORTEUR : M. MARCILIAC

M. le Maire : Les premières désignations de la soirée concernent la commission d'appel d'offres.

Il s'agit d'une instance obligatoire qui intervient dans la passation et la modification de certains marchés publics.

La commission est compétente pour choisir le titulaire des marchés soumis à une procédure formalisée, c'est-à-dire lorsque le montant estimé du besoin dépasse les seuils européens : 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services et 5 404 000 € HT pour les marchés de travaux.

Elle n'intervient pas en cas d'urgence impérieuse, ni pour les procédures adaptées, où elle peut être consultée mais ne donne qu'un avis simple.

Elle doit également être saisie lorsqu'un avenant augmente de plus de 5 % le montant initial d'un marché relevant de sa compétence.

La commission est composée :
Du Maire, président de droit,
De cinq membres titulaires,
Et de cinq membres suppléants.

Les membres titulaires et suppléants sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats.

Je précise :

- Qu'un siège est attribué à une liste chaque fois que celle-ci totalise un nombre entier de fois le quotient électoral
- Le quotient correspond au nombre de suffrages exprimés divisé par le nombre de sièges à pourvoir

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes.

Si plusieurs listes ont le même reste, les sièges vont à celles ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Si une liste a moins de candidats que le nombre de sièges qu'elle obtient, les sièges non pourvus vont aux autres listes.

Pour organiser cette élection dans les meilleures conditions, nous avons précisé dans le rapport de synthèse que les listes devaient être transmises par mail avant le 9 avril, à 16h00.

À l'issue de ce délai, nous avons reçu 2 listes de candidats.

Il s'agit de :

Liste n°1 : Continuons ensemble

TITULAIRES	SUPPLEANTS
MARTIN Patrice	NERCY Julien
GARCIA Chantal	LAURENT Sébastien
TRANCHARD Céline	PALMERINI Denis
BARBAROUX Charly	LEPAGE Jessica
AGARD Christophe	VALLET Christine

Liste n°2 : Fiers d'être farencs

TITULAIRES	SUPPLEANTS
ISOARDO Linda	MOUZON André

Je vous propose d'accorder un délai supplémentaire de cinq minutes pour permettre, le cas échéant, le dépôt de nouvelles listes de candidats entre mes mains.

À l'issue de ce délai supplémentaire, aucune nouvelle liste n'a été déposée auprès de Monsieur le Maire. Par conséquent, le nombre total de listes déposées s'élève à deux.

Le vote doit être effectué à bulletin secret. Nous allons donc procéder au vote, sous le contrôle des deux assesseurs.

Un bulletin et une enveloppe vont vous être distribués.

A l'appel de votre nom ou de celui du conseiller municipal absent pour lequel vous détenez un pouvoir, je vous demande de bien vouloir venir déposer votre bulletin dans l'urne.

Tous les conseillers municipaux ayant voté, nous allons procéder au dépouillement.

Les votes donnent les résultats suivants :

a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
b. Nombre de suffrages déclarés nuls	1
c. Nombre de suffrages déclarés blancs	4
d. Nombre de suffrages exprimés [a – b - c].....	24

e. Nombre de sièges à pourvoir 5
 f. Quotient électoral [d / e] 4,80

Liste	Nombre de voix	Attribution des sièges entiers		Reste (nbr voix - (nbr sièges x quotient))
		Nombre de voix/quotient	Sièges	
CONTINUONS ENSEMBLE	21	4,375	4	1,8
FIERS D'ETRE FARENCs	3	0,625	0	3
TOTAL	24		4	

Nombre de sièges restant : 1
 Le siège restant (plus fort reste) est attribué à la liste FIERS D'ETRE FARENCs

Résultats :

Liste n°1 : Continuons ensemble

TITULAIRES	SUPPLEANTS
MARTIN Patrice	NERCY Julien
GARCIA Chantal	LAURENT Sébastien
TRANCHARD Céline	PALMERINI Denis
BARBAROUX Charly	LEPAGE Jessica

Liste n°2 : Fiers d'être farencs

TITULAIRES	SUPPLEANTS
ISOARDO Linda	MOUZON André

Le Maire proclame élus les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
MARTIN Patrice	NERCY Julien
GARCIA Chantal	LAURENT Sébastien
TRANCHARD Céline	PALMERINI Denis
BARBAROUX Charly	LEPAGE Jessica
ISOARDO Linda	MOUZON André

5 - Désignation des membres de la commission de délégation des services publics

RAPPORTEUR : M. MARCILIAC

M. le Maire : La délibération suivante concerne la commission de délégation de service public.

Avant de procéder aux désignations, je rappelle brièvement ce qu'est une délégation de service public : il s'agit d'un contrat par lequel la commune confie à un opérateur extérieur la gestion d'un service — par exemple une restauration scolaire ou les activités du périscolaire — et où la rémunération de ce délégataire dépend essentiellement des résultats de l'exploitation du service.

La commission de délégation de service public est une instance obligatoire. Elle intervient dans toutes les procédures de DSP, quel qu'en soit le montant.

La commission est composée :
 Du Maire, président de droit,
 De cinq membres titulaires,
 Et de cinq membres suppléants.

Leur désignation est identique à celle de la commission d'appel d'offres.

Comme indiqué précédemment, les listes devaient être transmises par mail avant le 9 avril, à 16h00.

À l'issue de ce délai, nous avons reçu 2 listes de candidats.

Il s'agit de :

Liste n°1 : Continuons ensemble

TITULAIRES	SUPPLEANTS
GARCIA Chantal	LAURENT Sébastien
WECKERLIN Carine	TRANCHARD Céline
CLAUZEL Nathalie	LEPAGE Jessica
SPINELLY Éric	GIORSETTI Marie-Laure
MORGANTE Michel	VALLET Christine

Liste n°2 : La Fare pour tous

TITULAIRES	SUPPLEANTS
DELOUS Céline	MAROUZÉ Véronique

Je vous propose d'accorder un délai complémentaire de cinq minutes pour permettre, le cas échéant, le dépôt de nouvelles listes de candidats entre mes mains.

À l'issue de ce délai supplémentaire, aucune nouvelle liste n'a été déposée auprès de Monsieur le Maire. Par conséquent, le nombre total de listes déposées s'élève à deux.

Le vote doit être effectué à bulletin secret.

Nous allons donc procéder au vote, sous le contrôle des deux assesseurs.

Un bulletin et une enveloppe vont vous être distribués.

A l'appel de votre nom ou de celui du conseiller municipal absent pour lequel vous détenez un pouvoir, je vous demande de bien vouloir venir déposer votre bulletin dans l'urne.

Tous les conseillers municipaux ayant voté, nous allons procéder au dépouillement.

a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
b. Nombre de suffrages déclarés nuls	0
c. Nombre de suffrages déclarés blancs	1
d. Nombre de suffrages exprimés [a – b - c].....	28
e. Nombre de sièges à pourvoir.....	5
f. Quotient électoral [d / e].....	5,60

Liste	Nombre de voix	Attribution des sièges entiers		Reste (nbr voix - (nbr sièges x quotient))
		Nombre de voix/quotient	Sièges	
CONTINUONS ENSEMBLE	21	3,75	3	4,2
FIERS D'ETRE FARENCES	7	1,25	1	1,4
TOTAL	24		4	

Nombre de sièges restant : 1

Le siège restant (plus fort reste) est attribué à la liste CONTINUONS ENSEMBLE

Résultats :

Liste n°1 : Continuons ensemble

TITULAIRES	SUPPLEANTS
GARCIA Chantal	LAURENT Sébastien
WECKERLIN Carine	TRANCHARD Céline
CLAUZEL Nathalie	LEPAGE Jessica
SPINELLY Éric	GIORSETTI Marie-Laure

Liste n°2 : La Fare pour tous

TITULAIRES	SUPPLEANTS
DELOUS Céline	MAROUZÉ Véronique

Le Maire proclame élus les membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
GARCIA Chantal	LAURENT Sébastien
WECKERLIN Carine	TRANCHARD Céline
CLAUZEL Nathalie	LEPAGE Jessica
SPINELLY Éric	GIORSETTI Marie-Laure
DELOUS Céline	MAROUZÉ Véronique

6 - Désignation des membres de la commission municipale des finances

RAPPORTEUR : M. MARCILIAC

M. le Maire : L'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales permet au Conseil municipal de créer des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises. Elles donnent des avis, mais ne prennent pas de décisions.

Notre règlement intérieur du Conseil Municipal prévoit la création d'une commission municipale des finances. Elle examine l'élaboration du budget, le suivi du compte administratif et toute proposition formulée dans le cadre budgétaire.

La commission comprend, outre le Maire, président de droit, 9 membres.

Conformément à notre règlement intérieur, la désignation de ces membres s'effectue au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste, comme les précédentes commissions.

Comme indiqué précédemment, les listes devaient être transmises par mail avant le 9 avril, à 16h00.

À l'issue de ce délai, nous avons reçu 3 listes de candidats.

Il s'agit de :

Liste n°1 : Continuons ensemble

NOM - PRENOM
GARCIA Chantal
MARTIN Patrice
TRANCHARD Céline

WECKERLIN Carine
NERCY Julien
SPINELLY Éric
THIERY Sylvie
DI SAPIO Lionel
MORGANTE Michel

Liste n°2 : La Fare pour tous

NOM - PRENOM
DUBOURDIEU Roland

Liste n°3 : Fiers d'être Farencs

NOM - PRENOM
NOEL Stéphane
ISOARDO Linda
MOUZON André

Je vous propose d'accorder un délai complémentaire de cinq minutes pour permettre, le cas échéant, le dépôt de nouvelles listes de candidats entre mes mains.

À l'issue de ce délai supplémentaire, aucune nouvelle liste n'a été déposée auprès de Monsieur le Maire. Par conséquent, le nombre total de listes déposées s'élève à deux.

Le vote doit être effectué à bulletin secret.

Nous allons donc procéder au vote, sous le contrôle des deux assesseurs.

Un bulletin et une enveloppe vont vous être distribués.

A l'appel de votre nom ou de celui du conseiller municipal absent pour lequel vous détenez un pouvoir, je vous demande de bien vouloir venir déposer votre bulletin dans l'urne.

Tous les conseillers municipaux ayant voté, nous allons procéder au dépouillement.

a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
b. Nombre de suffrages déclarés nuls	0
c. Nombre de suffrages déclarés blancs	1
d. Nombre de suffrages exprimés [a - b - c].....	28
e. Nombre de sièges à pourvoir.....	9
f. Quotient électoral [d / e]	3,111

Liste	Nombre de voix	Attribution des sièges entiers		Reste (nbr voix - (nbr sièges x quotient))
		Nombre de voix/quotient	Sièges	
CONTINUONS ENSEMBLE	21	6,75	6	2,3333
LA FARE POUR TOUS	4	1,28	1	0,8889
FIERS D'ETRE FARENCs	3	0,96	0	3,0000
TOTAL	28		7	

Nombre de sièges restant : 2

Les sièges restants (plus fort reste) sont attribués à :

- Liste FIERS D'ETRE FARENCs : 1 siège

- Liste CONTINUONS ENSEMBLE : 1 siège

Résultats :

Liste n°1 : Continuons ensemble

NOM - PRENOM
GARCIA Chantal
MARTIN Patrice
TRANCHARD Céline
WECKERLIN Carine
NERCY Julien
SPINELLY Éric
THIERY Sylvie

Liste n°2 : La Fare pour tous

NOM - PRENOM
DUBOURDIEU Roland

Liste n°3 : Fiers d'être Farencs

NOM - PRENOM
NOEL Stéphane

Le Maire proclame élus les membres de la commission municipale des finances suivants :

NOM - PRENOM
GARCIA Chantal
MARTIN Patrice
TRANCHARD Céline
WECKERLIN Carine
NERCY Julien
SPINELLY Éric
THIERY Sylvie
DUBOURDIEU Roland
NOEL Stéphane

7 - Désignation des membres de la commission municipale de l'environnement et du développement durable

RAPPORTEUR : M. MARCILIAC

M. le Maire : Notre règlement intérieur prévoit également la création d'une commission municipale de l'environnement et du développement durable.

Cette commission est chargée d'examiner toutes les problématiques liées à l'environnement sur le territoire communal : gestion des espaces naturels, qualité de vie, transition écologique, préservation des ressources, ou encore actions locales en matière de développement durable.

Cette commission comprend, outre le Maire, Président de droit, 9 membres.

Leur désignation s'effectue au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste, comme les précédentes commissions.

Les listes devaient être transmises par mail avant le 9 avril, à 16h00.

À l'issue de ce délai, nous avons reçu 2 listes de candidats.

Il s'agit de :

Liste n°1 : Continuons ensemble

NOM - PRENOM
TRANCHARD Céline
BARBAROUX Charly
NERCY Julien
CLAUZEL Nathalie
AGARD Christophe
DI SAPIO Lionel
PALMERINI Denis
MARTIN Patrice
GIORSETTI Marie-Laure

Liste n°2 : La Fare pour tous

NOM - PRENOM
MAROUZÉ Véronique

Je vous propose d'accorder un délai complémentaire de cinq minutes pour permettre, le cas échéant, le dépôt de nouvelles listes de candidats entre mes mains.

À l'issue de ce délai supplémentaire, aucune nouvelle liste n'a été déposée auprès de Monsieur le Maire. Par conséquent, le nombre total de listes déposées s'élève à deux.

Le vote doit être effectué à bulletin secret.

Nous allons donc procéder au vote, sous le contrôle des deux assesseurs.

Un bulletin et une enveloppe vont vous être distribués.

A l'appel de votre nom ou de celui du conseiller municipal absent pour lequel vous détenez un pouvoir, je vous demande de bien vouloir venir déposer votre bulletin dans l'urne.

Tous les conseillers municipaux ayant voté, nous allons procéder au dépouillement.

Les votes donnent les résultats suivants :

a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
b. Nombre de suffrages déclarés nuls	0
c. Nombre de suffrages déclarés blancs	4
d. Nombre de suffrages exprimés [a - b - c].....	25
e. Nombre de sièges à pourvoir	9
f. Quotient électoral [d / e].....	2,7778

Liste	Nombre de voix	Attribution des sièges entiers		Reste (nbr voix - (nbr sièges x quotient))
		Nombre de voix/quotient	Sièges	
CONTINUONS ENSEMBLE	21	7,56	7	1,5556
LA FARE POUR TOUS	4	1,44	1	1,2222
TOTAL	28		8	

Nombre de sièges restant : 1

Le siège restant (plus fort reste) est attribué à la liste CONTINUONS ENSEMBLE

Résultats :

Liste n°1 : Continuons ensemble

NOM - PRENOM
TRANCHARD Céline
BARBAROUX Charly
NERCY Julien
CLAUZEL Nathalie
AGARD Christophe
DI SAPIO Lionel
PALMERINI Denis
MARTIN Patrice

Liste n°2 : La Fare pour tous

NOM - PRENOM
MAROUZÉ Véronique

Le Maire proclame élus les membres à la commission municipale de l'environnement et du développement durable suivants :

NOM - PRENOM
TRANCHARD Céline
BARBAROUX Charly
NERCY Julien
CLAUZEL Nathalie
AGARD Christophe
DI SAPIO Lionel
PALMERINI Denis
MARTIN Patrice
MAROUZÉ Véronique

8 - Désignation des délégués au sein du syndicat intercommunal à vocations multiples « SIVOM de l'Arc à l'Étang »

RAPPORTEUR : M. MARCILIAC

M. le Maire : La commune adhère au SIVOM de l'Arc à l'Étang depuis sa création. Il est constitué des communes de Velaux, La Fare les Oliviers, Coudoux, Rognac et Lançon de Provence.

Les compétences transférées sont :

- les études, la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels, sportifs, de loisirs et de tourisme d'intérêt intercommunal pour les communes adhérentes non reconnus d'intérêt métropolitain,
- la protection des personnes âgées et/ou handicapées.

Il s'agit ce soir, conformément aux statuts de désigner 3 délégués qui représenteront la commune au comité syndical.

Les candidatures devaient être transmises par mail au plus tard le 9 avril, à 16h00.

À l'issue de ce délai, les candidatures suivantes ont été réceptionnées :

Liste n°1 : Continuons ensemble

NOM - PRENOM
MARCILIAC Jérôme
SPINELLY Eric
BARBAROUX Charly

Liste n°2 : La Fare pour tous

NOM - PRENOM
LOMBARDO Yves
DELOUS Céline
DUBOURDIEU Roland

Liste n°3 : Fiers d'être Farencs

NOM - PRENOM
ISOARDO Linda
MOUZON André
NOEL Stéphane

Le vote doit être effectué à bulletin secret, sauf si l'assemblée décide à l'unanimité de voter à main levée.

Etes-vous d'accord pour voter à main levée ? **A L'UNANIMITE**

Nous allons donc procéder au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Liste n°1 : Continuons ensemble : 21 voix
- Liste n°2 : La Fare pour tous : 4 voix
- Liste n°3 : Fiers d'être Farencs : 3 voix
- Abstention : 1

Le Maire proclame élus en qualité de délégués titulaires au SIVOM de l'Arc à l'Etang :

- Monsieur Jérôme MARCILIAC,
- Monsieur Eric SPINELLY,
- Monsieur Charly BARBAROUX.

9 - Désignation des délégués de la commune de LA FARE LES OLIVIERS au SIVU Equipement CHPS

RAPPORTEUR : M. MARCILIAC

M. le Maire : La commune adhère au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique chargé de l'acquisition de matériel mobilier ou immobilier pour l'équipement du centre hospitalier du pays salonais (SIVU-Equipement CHPS).

Il s'agit ce soir, conformément aux statuts de désigner 2 délégués qui représenteront la commune au comité syndical.

Les candidatures devaient être transmises par mail au plus tard le 9 avril, à 16h00.

À l'issue de ce délai, les candidatures suivantes ont été réceptionnées :

Liste n°1 : Continuons ensemble

NOM - PRENOM
VALLET Christine
MARCILIAC Jérôme

Liste n°2 : La Fare pour tous

NOM - PRENOM
DELOUS Céline
DUBOURDIEU Roland

Le vote doit être effectué à bulletin secret, sauf si l'assemblée décide à l'unanimité de voter à main levée.

Etes-vous d'accord pour voter à main levée ? **A L'UNANIMITE**

Nous allons donc procéder au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Liste n°1 : Continuons ensemble : 21 voix
- Liste n°2 : La Fare pour tous : 4 voix
- Abstentions : 4

Le Maire proclame élus en qualité de délégués titulaires du SIVU- Equipement CHPS :

- Madame Christine VALLET,
- Monsieur Jérôme MARCILIAC.

10 - Désignation des représentants du Conseil Municipal au conseil d'administration de l'Oustaou des Manifestations et de la Culture (OMC)

RAPPORTEUR : M. MARCILIAC

M. le Maire : Le conseil d'administration de l'Oustaou des Manifestations et de la Culture (OMC) de la Fare les Oliviers se compose de membres de droit, de membres actifs et de membres d'honneur.

Sont membres de droit, avec voix délibératives à l'assemblée générale, deux élus du conseil municipal.

Les élus ne sont pas membre du bureau exécutif.

Les candidatures devaient être transmises par mail au plus tard le 9 avril, à 16h00.

À l'issue de ce délai, les candidatures suivantes ont été réceptionnées :

Liste n°1 : Continuons ensemble

NOM - PRENOM
AGARD Christophe
GIORSETTI Marie-Laure

Liste n°2 : La Fare pour tous

NOM - PRENOM
LOMBARDO Yves
MAROUZÉ Véronique

Le vote doit être effectué à bulletin secret, sauf si l'assemblée décide à l'unanimité de voter à main levée.

Etes-vous d'accord pour voter à main levée ? **A L'UNANIMITE**

Nous allons donc procéder au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Liste n°1 : Continuons ensemble : 21 voix
- Liste n°2 : La Fare pour tous : 4 voix
- Abstentions : 4

Le Maire proclame élus, pour siéger au sein du conseil d'administration de l'OMC :

- Monsieur Christophe AGARD,

- Madame Marie-Laure GIORSETTI.

11 - Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du collège Louis LEPRINCE-RINGUET
 RAPPORTEUR : M. MARCILIAC

M. le Maire : Conformément à l'article R421-14 du Code de l'Education, il convient de procéder à l'élection de deux délégués pour siéger au sein du Conseil d'administration du Collège Louis LEPRINCE-RINGUET.

Les candidatures devaient être transmises par mail au plus tard le 9 avril, à 16h00.

À l'issue de ce délai, les candidatures suivantes ont été réceptionnées :

Liste n°1 : Continuons ensemble

NOM - PRENOM
GIORSETTI Marie-Laure
CLAUZEL Nathalie

Liste n°2 : Fiers d'être Farencs

NOM - PRENOM
ISOARDO Linda
MOUZON André

Le vote doit être effectué à bulletin secret, sauf si l'assemblée décide à l'unanimité de voter à main levée.

Etes-vous d'accord pour voter à main levée ? **A L'UNANIMITE**

Nous allons donc procéder au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Liste n°1 : Continuons ensemble : 21 voix
- Liste n°2 : Fiers d'être Farencs : 3 voix
- Abstentions : 5

Le Maire proclame élues, en qualité de déléguées au Conseil d'administration du collège Louis LEPRINCE-RINGUET :

- Madame Marie-Laure GIORSETTI,
- Madame Nathalie CLAUZEL.

12 - Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Saint-Jean de LA FARE LES OLIVIERS
 RAPPORTEUR : M. MARCILIAC

M. le Maire : Il convient de procéder à l'élection de trois délégués appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de la Maison de retraite Saint-Jean à La Fare les Oliviers.

Les candidatures devaient être transmises par mail au plus tard le 9 avril, à 16h00.

À l'issue de ce délai, les candidatures suivantes ont été réceptionnées :

Liste n°1 : Continuons ensemble

NOM - PRENOM
MARCILIAC Jérôme
WECKERLIN Carine
GARCIA Chantal

Liste n°2 : Fiers d'être Farencs

NOM - PRENOM
ISOARDO Linda
MOUZON André
NOEL Stéphane

Le vote doit être effectué à bulletin secret, sauf si l'assemblée décide à l'unanimité de voter à main levée.

Etes-vous d'accord pour voter à main levée ? **A L'UNANIMITE**

Nous allons donc procéder au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Liste n°1 : Continuons ensemble : 21 voix
- Liste n°2 : Fiers d'être Farencs : 3 voix
- Abstentions : 5

Le Maire proclame élus en qualité de délégués au Conseil d'administration de la Maison de retraite Saint-Jean :

- Monsieur Jérôme MARCILIAC,
- Madame Carine WECKERLIN,
- Madame Chantal GARCIA.

13 - Désignation des représentants du Conseil Municipal à la Commission locale d'information et de surveillance (CLIS) pour le centre d'enfouissement technique de la Vautubière

RAPPORTEUR : M. MARCILIAC

M. le Maire : Il convient de désigner huit représentants (quatre titulaires et quatre suppléants) de la commune pour siéger au sein de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux de La Vautubière.

Cette commission a pour but de :

- Créer un cadre d'échange et d'information sur les actions menées par l'exploitant en vue de prévenir les risques d'atteinte aux intérêts protégés par l'article L511-1 du code de l'environnement
- Suivre l'activité de l'installation de stockage de déchets non dangereux lors de son exploitation ou de sa cessation
- Promouvoir l'information du public sur la protection des intérêts mentionnés à l'article L511-1 précité.

Les candidatures devaient être transmises par mail au plus tard le 9 avril, à 16h00.

À l'issue de ce délai, les candidatures suivantes ont été réceptionnées :

Liste n°1 : Continuons ensemble

TITULAIRES	SUPPLEANTS
MARCILIAC Jérôme	CLAUZEL Nathalie
TRANCHARD Céline	BARBAROUX Charly
MARTIN Patrice	NERCY Julien
SPINELLY Eric	PALMERINI Denis

Liste n°2 : La Fare Pour tous

TITULAIRES	SUPPLEANTS
MAROUZÉ Véronique	LOMBARDO Yves

La commune doit obligatoirement désigner huit représentants (quatre titulaires et quatre suppléants).

La liste la Fare pour tous étant incomplète, seule liste Continuons ensemble peut candidater.

Le vote doit être effectué à bulletin secret, sauf si l'assemblée décide à l'unanimité de voter à main levée.

Etes-vous d'accord pour voter à main levée ? **A L'UNANIMITE**

Nous allons donc procéder au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Liste n°1 : Continuons ensemble : 21 voix
- Abstentions : 8

Le Maire proclame élus les titulaires et suppléants suivant pour siéger au sein de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux de La Vautubière :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
MARCILIAC Jérôme	CLAUZEL Nathalie
TRANCHARD Céline	BARBAROUX Charly
MARTIN Patrice	NERCY Julien
SPINELLY Eric	PALMERINI Denis

14 - Désignation du délégué au Comité National d'Action Sociale

RAPPORTEUR : M. MARCILIAC

M. le Maire : La commune a choisi d'adhérer au Comité National d'Action Sociale, le CNAS, afin de renforcer notre politique sociale en direction des agents municipaux.

Cette adhésion traduit notre volonté de reconnaître l'engagement de nos agents, en leur donnant accès à des prestations concrètes qui améliorent leur quotidien, soutiennent leur pouvoir d'achat et renforcent la cohésion sociale au sein de la collectivité.

Dans ce cadre, il est nécessaire de désigner un délégué élu, qui représentera la commune et participera notamment à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Les candidatures devaient être transmises par mail au plus tard le 9 avril, à 16h00.

À l'issue de ce délai, les candidatures suivantes ont été réceptionnées :

Liste n°1 : Continuons ensemble

NOM - PRENOM
GARCIA Chantal

Liste n°2 : Fiers d'être Farencs

NOM - PRENOM
MOUZON André

Le vote doit être effectué à bulletin secret, sauf si l'assemblée décide à l'unanimité de voter à main levée.

Etes-vous d'accord pour voter à main levée ? **A L'UNANIMITE**

Nous allons donc procéder au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Liste n°1 : Continuons ensemble : 21 voix
- Liste n°2 : Fiers d'être Farencs : 3 voix
- Abstentions : 5

Le Maire proclame élue, en qualité de délégué au Comité National d'Action Sociale, Madame Chantal GARCIA.

15 - Désignation du conseiller municipal en charge des questions de défense

RAPPORTEUR : M. MARCILIAC

M. le Maire : Il convient de procéder à la désignation d'un conseiller municipal référent pour les questions de défense.

Ce membre du conseil aura pour mission d'être l'interlocuteur privilégié des autorités de défense et le représentant de la commune auprès des instances militaires. Cette fonction s'inscrit pleinement dans le lien essentiel entre la Nation, les collectivités locales et nos forces armées.

Les candidatures devaient être transmises par mail au plus tard le 9 avril, à 16h00.

À l'issue de ce délai, les candidatures suivantes ont été réceptionnées :

Liste n°1 : Continuons ensemble

NOM - PRENOM
PALMERINI Denis

Liste n°2 : Fiers d'être Farencs

NOM - PRENOM
MOUZON André

Le vote doit être effectué à bulletin secret, sauf si l'assemblée décide à l'unanimité de voter à main levée.

Etes-vous d'accord pour voter à main levée ? **A L'UNANIMITE**

Nous allons donc procéder au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Liste n°1 : Continuons ensemble : 21 voix
- Liste n°2 : Fiers d'être Farencs : 3 voix
- Abstentions : 5

Monsieur Denis PALMERINI est proclamé correspondant défense.

16 - Désignation d'un conseiller municipal correspondant « sécurité routière »

RAPPORTEUR : M. MARCILIAC

M. le Maire : Nous devons maintenant procéder à la désignation d'un conseiller municipal correspondant « sécurité routière ».

Ce correspondant aura pour mission d'être le relais privilégié entre les services de l'État et les acteurs locaux, et de veiller à la diffusion des informations liées à la sécurité routière, ainsi qu'à leur prise en compte dans l'ensemble des compétences de la commune.

Cette fonction participe pleinement à notre engagement en faveur de la prévention, de la sécurité et de la protection de nos concitoyens.

Les candidatures devaient être transmises par mail au plus tard le 9 avril, à 16h00.

À l'issue de ce délai, les candidatures suivantes ont été réceptionnées :

Liste n°1 : Continuons ensemble

NOM - PRENOM
MARCILIAC Jérôme

Liste n°2 : Fiers d'être Farencs

NOM - PRENOM
MOUZON André

Le vote doit être effectué à bulletin secret, sauf si l'assemblée décide à l'unanimité de voter à main levée.

Etes-vous d'accord pour voter à main levée ? **A L'UNANIMITE**

Nous allons donc procéder au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Liste n°1 : Continuons ensemble : 21 voix
- Liste n°2 : Fiers d'être Farencs : 3 voix
- Abstentions : 5

M. Jérôme MARCILIAC est donc proclamé correspondant « sécurité routière ».

17 - Désignation du référent « zéro déchet plastique en Méditerranée » suite à l'adhésion de la commune à la charte régionale

La commune a adhéré à la charte régionale « zéro déchet plastique en Méditerranée ».

Cette charte a pour ambition d'engager les communes et les intercommunalités dans des plans d'actions de réduction des déchets plastiques à travers 3 domaines d'actions : la sensibilisation des acteurs du territoire, la prévention de l'utilisation des matières plastiques et l'optimisation de la gestion des déchets plastiques.

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation d'un élu référent.

Je vous propose de désigner Madame Céline TRANCHARD en qualité d'élue référente.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

DESIGNE comme élue référente « zéro déchet plastique » : Madame Céline TRANCHARD.

Par 21 voix POUR et 8 ABSTENTIONS de M. LOMBARDO – Mme DELOUS – M. DUBOURDIEU – Mme MAROUZÉ – M. NOEL – Mme ISOARDO – M. MOUZON et M. CAMPANELLI

18 - Constitution de la Commission Communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées RAPPEUR : M. MARCILIAC

M. le Maire : La création de la Commission communale pour l'accessibilité s'inscrit pleinement dans notre engagement en faveur d'une commune inclusive, accessible et solidaire, attentive aux besoins de toutes et tous.

Cette commission permettra de mieux identifier les obstacles existants, de proposer des améliorations concrètes et de garantir que l'accessibilité soit prise en compte dans l'ensemble des politiques

communales, au bénéfice des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et, plus largement, de tous les usagers.

Je vous propose donc d'instituer cette commission, présidée par le Maire, selon la composition suivante :

- 7 membres représentant la commune, dont :
 - 4 membres de la liste Continuons ensemble
 - 1 membre de la liste La Fare pour tous
 - 1 membre de la liste Fiers d'être farencs
 - 1 membre de la liste Le nouveau farenc
- 2 membres représentant les usagers,
- 2 membres représentant les acteurs économiques,
- 2 membres représentant les personnes handicapées,
- 2 membres représentant les personnes âgées.

Les membres seront ensuite désignés par arrêté du Maire.

Monsieur le Maire invite les élus intéressés à se porter candidats pour intégrer la commission.

Continuons ensemble : WECKERLIN Carine, VALLET Christine, THIERY Sylvie, JOFES Graziella

La Fare pour tous : MAROUZÉ Véronique

Fiers d'être farencs : ISOARDO Linda

Le nouveau farenc : CAMPANELLI Richard

M. LOMBARDO : Monsieur le Maire, excusez-moi, en ce qui concerne les représentants que vous avez désignés, les usagers, le monde économique, les handicapés, les personnes âgées, comment vous allez procéder ?

M. le Maire : Nous allons faire un appel à candidature.

M. LOMBARDO : Quand allez-vous lancer cet appel ?

M. le Maire : Après le conseil municipal.

M. LOMBARDO : D'accord, merci.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

APPROUVE la création de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées ainsi que sa composition, telles que présentées ci-avant.

A L'UNANIMITE

19 - Règlement budgétaire et financier

RAPPORTEUR : M. MARCILIAC

CO-RAPPORTEUR : Mme GARCIA

Mme GARCIA : A chaque nouvelle mandature, le conseil municipal est tenu d'adopter un Règlement Budgétaire et Financier.

Ce document a pour objet :

- De décrire les procédures de la collectivité et de les faire connaître ;
- De créer un référentiel commun pour les directions et les services de la collectivité ;
- De rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes ;
- De combler les « vides juridiques », notamment en matière d'autorisation d'engagement (AE), d'autorisation de programme (AP) et de crédit de paiement (CP).

Ce règlement sera actualisé en tant que de besoin et en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires. Les mises à jour feront l'objet d'une délibération.

Il vous est proposé d'adopter le Règlement Budgétaire et Financier que vous avez certainement tous lu, je n'en doute pas.

M. DUBOURDIEU : Une observation. Merci d'ailleurs pour ce règlement, qui est très complet. Ne serait-il pas judicieux de le simplifier quelque peu ? Car, à la lecture, il apparaît tout de même assez complexe.

Mme GARCIA : En effet, c'est très complexe.

M. DUBOURDIEU : Voilà.

Mme GARCIA : Il faut prendre le temps de le lire, c'est un bon livre de chevet. J'espère que tout le monde l'a lu, notamment les nouveaux élus.

M. MOUZON : Nous ne l'avons pas reçu.

Mme GARCIA : Il a été envoyé via WeTransfer ; il fallait le télécharger en cliquant sur le lien.

M. DUBOURDIEU : Ma question concerne donc les années futures : serait-il possible de le simplifier ?

Mme GARCIA : Il ne changera pas tous les ans, rassurez-vous, seulement à chaque nouvelle mandature.

M. DUBOURDIEU : D'accord, jusqu'à la prochaine mandature alors ?

Mme GARCIA : Je ne sais pas, c'est l'Etat qui décide. Le document que vous avez constitué la base essentielle.

M. DUBOURDIEU : D'accord.

Mme GARCIA : Et s'il y a des modifications, elles seront vraiment à la marge.

M. DUBOURDIEU : Ce n'est pas une question de modification, mais plutôt de simplification.

Mme GARCIA : Simplification du règlement ?

M. DUBOURDIEU : Eh bien, le document reste assez long.

Mme GARCIA : Oui, il est effectivement très long, mais nous essaierons.

M. DUBOURDIEU : Ok.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération n°2022-5-3 du 8 juillet 2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

VU le Règlement Budgétaire et Financier ;

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

ADOpte le Règlement Budgétaire et Financier à partir de l'exercice 2026.

Par 26 voix POUR et 3 ABSTENTIONS de M. NOEL – Mme ISOARDO et M. MOUZON

20 - Débat d'orientation budgétaire 2026

RAPPORTEUR : M. MARCILIAC

CO-RAPPORTEUR : Mme GARCIA

Mme GARCIA : Nous ouvrons aujourd'hui un moment essentiel de la vie démocratique de notre commune : le Débat d'Orientation Budgétaire, préalable indispensable à l'adoption du budget 2026.

Un moment bien connu de certains d'entre nous, et peut-être un peu moins familier pour d'autres — notamment pour celles et ceux qui découvrent cette étape du mandat. Rassurons-les immédiatement : il ne s'agit pas encore de décider de chaque ligne du budget, mais bien de présenter le cadre et les orientations.

Ce rendez-vous n'est pas un simple exercice comptable, même si, au fil de la lecture de ce rapport, nous avons croisé quelques chiffres, beaucoup de tableaux... et, sans doute, laissé échapper quelques soupirs.

Il est surtout un temps politique fort, car il éclaire les choix que nous faisons, les priorités que nous affirmons et la trajectoire que nous proposons aux habitants.

Il ne s'agit donc pas seulement de savoir combien nous dépensons, mais pourquoi et dans quel objectif.

Nous restons lucides sur l'environnement dans lequel s'inscrit cette préparation budgétaire.

L'année 2026 s'ouvre dans un contexte national et international toujours très instable : croissance faible, finances publiques dégradées, effort de redressement demandé aux collectivités, gel des dotations de l'État, hausse continue des charges imposées par des décisions nationales.

Soyons clairs : les communes ne sont pas responsables de la situation budgétaire de l'État. Pourtant, elles sont aujourd'hui en première ligne pour absorber les conséquences de ces choix nationaux.

Malgré cela, notre responsabilité d'élus locaux est de ne céder ni à la facilité, ni au fatalisme.

Depuis le mandat précédent, nous avons fait le choix de tenir un cap, y compris lorsque la conjoncture était défavorable.

Le document présenté, vous retrace rapidement la période 2020-2025 qui, vous l'aurez compris aura été particulièrement éprouvante pour les finances locales, et même s'il n'est pas coutume de remonter aussi loin pour le débat d'orientation budgétaire, il nous a semblé intéressant de vous partager les grandes lignes des six dernières années en ce début de mandat, afin de vous permettre de bien prendre la mesure de l'évolution financière communale.

Nous avons traversé successivement la crise sanitaire, la crise énergétique, une inflation record, et de nombreuses évolutions réglementaires impactant directement nos charges.

Malgré ces chocs, la commune a fait preuve d'une capacité d'adaptation et de gestion responsable.

Après un exercice 2020 déficitaire, puis une année 2022 particulièrement fragilisée par l'explosion des coûts, un travail constant de maîtrise des dépenses et de sécurisation des recettes a permis un redressement progressif de notre situation financière.

Les résultats sont aujourd'hui clairs et mesurables :

- Une épargne brute en nette progression, passant de 212 000 € en 2020 à plus d'1 million d'euros en 2025,
- Une épargne nette redevenue positive et en forte amélioration, (588K€ contre -118K€ en 2020)
- Une capacité de désendettement ramenée à 6ans et 3 mois, en nette baisse depuis 2023, plaçant désormais la commune dans la « zone de sécurité financière *fixée en dessous de 12 ans* ».

Ces résultats ne sont pas le fruit du hasard. Ils sont le résultat d'une gestion rigoureuse, d'arbitrages parfois difficiles, de décisions fiscales assumées, et d'un dialogue constant avec les services municipaux que je tiens ici à saluer.

Nous avons fixé un cap clair : Ne pas reporter les difficultés sur le mandat suivant et Ne pas compromettre l'avenir de la commune.
Ce cap a été tenu.

L'année 2026 marque le début de la nouvelle mandature.

Si notre situation financière est aujourd'hui stabilisée, elle demeure fragile.
Et cette fragilité nous impose une ligne de conduite simple : la prudence.

Nous refusons tout triomphalisme. Car les tensions restent nombreuses :

- Un ralentissement marqué de la dynamique des bases fiscales,
- Une baisse de plus de 8 % de la Dotation Globale de Fonctionnement, soit une perte de 64 000 € en un an,
- Une masse salariale toujours sous pression, du fait notamment de la hausse des cotisations CNRACL et du glissement vieillesse-technicité,
- Des pénalités liées au déficit de logements sociaux qui continuent de peser lourdement.

Pour autant, nous faisons le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux en 2026, afin de ne pas pénaliser plus les seuls propriétaires.

Ce choix implique une exigence accrue sur le pilotage des dépenses et sur la recherche de nouvelles marges de manœuvre, notamment par la valorisation du patrimoine communal et la mobilisation de financements externes.

Notre conviction est simple :

La rigueur budgétaire n'est pas l'austérité,

La maîtrise des dépenses n'est pas la dégradation du service public.

Vous l'avez lu, nous continuerons à :

- Investir dans la transition énergétique lorsque cela permet de dégager des économies durables,
- Piloter avec précision la masse salariale sans fragiliser les équipes,
- Adapter l'organisation des services aux besoins réels du territoire,
- Défendre un service public communal de proximité, humain et efficace.

Malgré ces contraintes, la commune entend poursuivre une politique d'investissement utile, ciblée et largement subventionnée.

Pour 2026, plusieurs projets seront engagés ou poursuivis :

- le remplacement de la balayeuse par un modèle électrique,
- la rénovation du multi-accueil Les Péquélets,
- des équipements pour les infrastructures culturelles,
- la réalisation d'un espace de détente près du collège, projet porté par le Conseil Municipal des Jeunes,
- la réhabilitation de bâtiments communaux,
- et la poursuite d'actions d'embellissement et de valorisation du cadre de vie.

Au-delà de 2026, le pilotage des investissements devra s'inscrire dans une programmation pluriannuelle rigoureuse, avec :

- le recours aux autorisations de programme,
- un plan pluriannuel d'investissement structuré,
- une prospective financière renforcée.

En définitive, ce débat d'orientation budgétaire n'est pas qu'une affaire de colonnes, de ratios ou de tableaux Excel — même si, reconnaissons-le, certains y prennent un certain plaisir...

Il est avant tout un engagement collectif.

Un engagement de sérieux, parce que les contraintes sont bien réelles.

Un engagement de responsabilité, parce que chaque décision compte.

Et un engagement de confiance, parce que c'est bien l'avenir de notre commune que nous préparons.

Nous avons redressé la situation sans baguette magique — et malheureusement, elle n'est toujours pas inscrite au budget 2026.

Mais nous avons une méthode, une ligne, et une volonté : avancer sans céder à la facilité.

Car derrière les chiffres, il y a des réalités très concrètes :

- Des services publics qui fonctionnent,
- Des projets qui se réalisent,
- Et un cadre de vie que nous devons continuer à améliorer.

Le budget 2026 restera donc fidèle à ce cap : sérieux sans être austère, ambitieux sans être irréaliste.

Pour finir, je tenais à préciser, notamment pour les nouveaux conseillers, que le vote de cette délibération ne vous demande pas d'approuver ou rejeter notre projet, nous ne votons pas sur le fond, mais sur la forme uniquement, il vous est demandé ici de voter le fait que vous ayez bien eu connaissance de ce document et qu'il vous a été présenté en séance pour débat uniquement.

Je rajouterai un très grand merci à MME DERIVAZ, notre Directrice des Finances pour la préparation du rapport qui vous a été remis, un document de 24 pages, exhaustif, et toujours très pédagogique pour les non-initiés.

Si vous avez quelques questions, si vous avez besoin de quelques renseignements, je reste à votre disposition avec Madame Derivaz. Nous nous ferons un plaisir de vous expliquer les mécanismes que potentiellement vous pourriez ne pas connaître.

Merci de votre écoute.

M. DUBOURDIEU : Oui, je veux bien poser quelques questions.

Alors effectivement, quand nous regardons ce débat d'orientation budgétaire 2026 très complet, quand nous regardons notamment les dépenses d'investissement, nous voyons que le DOB fait apparaître un niveau de dépenses d'investissement d'environ 3 000 000 d'euros.

Alors que le budget primitif 2025 prévoyait un niveau d'investissement entre 4 et 4,5 millions d'euros, bien entendu je mets le remboursement de la dette incluse, ce qui me paraît être quand même une inadéquation significative entre vos prévisions dans le budget primitif et vos réalisations ?

Donc, première question, Madame Garcia ou Monsieur le Maire, comment expliquez-vous l'écart entre les prévisions du budget 2025 et les réalisations constatées en matière d'investissement ?

Mme GARCIA : Alors en premier lieu, Monsieur DUBOURDIEU, le débat d'orientation budgétaire ce n'est pas une séance pour parler du passé, vous aurez l'occasion de pouvoir aborder tous ces sujets lorsque nous voterons le compte administratif.

M. DUBOURDIEU : C'était juste une question parce que je regarde

Mme GARCIA : Non mais là, nous ne pouvons pas rentrer dans ce détail. Nous parlons vraiment du fond, des grandes lignes de ce que vous voulez, mais avec les chiffres, parce que nous n'avons pas tous les chiffres sous les yeux et nous pourrions aborder cette question lors du vote du compte administratif. Et nous vous rappelons à cette occasion qu'un budget primitif est un budget prévisionnel, nous sommes sur des prévisions.

M. DUBOURDIEU : Ce sont des prévisions, oui, mais il y a 30 % d'écart, ça me paraît énorme entre ce qui est-prévu et ce qui est fait.

Mme GARCIA : Oui, il peut y en avoir plus et il a pu y en avoir plus selon les exercices.

M. DUBOURDIEU : C'est une question.

Mme GARCIA : Les budgets prévisionnels peuvent vous être remis et avec les CA consécutifs, vous pourrez avoir les différentiels.

M. DUBOURDIEU : Oui, alors justement, faisons un débat démocratique puisqu'effectivement c'est important. Alors nous constatons aussi lors de la lecture du DOB que l'investissement a été financé en partie cette année par un emprunt d'environ 600 000€, notamment pour l'acquisition d'un bien. Cela montre que la capacité d'autofinancement à La Fare les Oliviers est restée limitée et que le financement des investissements repose en partie sur le recours à l'endettement.

Alors, quand nous regardons un petit peu les chiffres, parce que j'aime bien les tableaux Excel et lorsqu'on raisonne hors remboursement du capital de la dette, la capacité réelle d'investissement consacrée à La Fare les Oliviers apparaît de l'ordre de 1 000 000 à 1 500 000 d'euros par an. Sur la durée d'un mandat cela représente un ordre de grandeur, me semble-t-il, de 7 à grand maximum 10 000 000 d'euros. Cela pose question sur la faisabilité des investissements que vous avez annoncés, notamment lors de votre campagne, Monsieur le Maire. D'où ma question, dès lors, comment vos ambitions s'articuleront elles avec cette capacité réelle d'investissement constatée ?

Mme GARCIA : Alors vous verrez, encore une fois, ce débat n'est pas fait pour ça. Vous parlez de chiffres très précis, quand nous allons vous proposer le budget primitif, vous aurez l'occasion de voir exactement comment seront financés tout ça.

M. DUBOURDIEU : Oui, c'est une prévision, donc après c'est « inaudible »

Mme GARCIA : Vous verrez le 28 avril, le budget primitif.

M. DUBOURDIEU : Je vois qu'il n'y a pas de réponse.

Mme GARCIA : Dans le ROB que vous avez lu, nous prévoyons la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement, qui vous sera présenté ultérieurement.

M. DUBOURDIEU : Exactement, mais en fait la capacité d'investissement en gros c'est un million, un million cinq, je parle même avec des subventions reçues.

« inaudible »

M. le Maire : Ce n'est pas seulement la capacité d'investissement qui permet d'investir, il y a aussi les subventions.

« inaudible »

M. le Maire : Non, non.

M. DUBOURDIEU : Mais quand on regarde le « inaudible », si vous voulez Monsieur le Maire, je peux le regarder.

M. le Maire : Non, mais ce n'est pas le lieu. Nous vous l'avons déjà dit.

M. DUBOURDIEU : Ce n'est pas le lieu de débattre « inaudible ».

Mme GARCIA : Pas de débattre sur des prévisions. Nous vous donnerons les chiffres.

M. DUBOURDIEU : Je vous demande de « inaudible ».

Mme GARCIA : Mais le financement des projets d'investissement ne repose pas que là-dessus. Nous avons des cessions immobilières possibles, nous avons des actifs que nous pouvons vendre, nous avons des subventions à récupérer. Nous allons mettre en place ce plan pluriannuel d'investissement et nous vous le présenterons. Il n'y a pas de souci.

M. DUBOURDIEU : Non, je suis d'accord, mais je répète, il y a quand même un écart entre ce qui est prévu et ce qui est réalisé.

Mme GARCIA : Il y en aura toujours, M. DUBOURDIEU que vous le sachiez, il y aura toujours un écart entre le budget prévisionnel et sa réalisation, toujours.

M. DUBOURDIEU : Quand nous regardons les autres mairies ce n'est pas 30%.

Mme GARCIA : Ah oui, mais regardez les exercices précédents remontés jusqu'en 2020.

M. DUBOURDIEU : Mais je les ai regardés, Madame Garcia, ne vous inquiétez pas, j'aurais des choses à dire d'ailleurs.

M. CAMPANELLI : Excusez-moi, juste une question, le 28, si j'ai bien compris, sera présenté le BP ?

Mme GARCIA : Oui.

M. CAMPANELLI : D'accord, avec tous les éléments que vous venez d'énoncer ?

Mme GARCIA : Vous aurez le compte administratif, c'est-à-dire le document qui va donner le résultat de l'année 2025 et le budget. Et c'est là que nous allons parler de détails, de chiffres, de lignes,...

M. CAMPANELLI : Avec éventuellement le projet des subventions, éventuellement.

Mme GARCIA : Voilà et vous aurez tous les documents. C'est le 28, Monsieur le Maire l'avait annoncé la dernière fois, mais vous étiez absent, mais c'est cela, le 28.

M. CAMPANELLI : J'en profite pour prendre la parole. Étant absent lors de la précédente séance — absence pour laquelle je m'étais excusé — je tenais à vous féliciter. Je souhaite également adresser un message de courtoisie et féliciter toutes les personnes qui se sont portées candidates et qui ont été retenues au sein des différentes commissions. En ce qui me concerne, et une fois le rapport présenté, je serai contraint de quitter la séance.

M. le Maire : Vous nous quittez ?

M. CAMPANELLI : Je vais vous quitter dans cinq minutes.

M. le Maire : Nous avons terminé. L'ordre du jour est épuisé.

M. CAMPANELLI : D'accord, c'est parfait.

M. LOMBARDO : Monsieur le Maire, s'il vous plaît. Nous ne parlerons pas de chiffres, Roland vous a dit notre point de vue à ce sujet. Moi, je parlerai simplement de la programmation des investissements concernant 2026. Et justement, dans ce cas-là, pouvez-vous nous donner des précisions sur la poursuite de la mise en place du plan de circulation ?

M. le Maire : Non, pas ce soir, je suis désolé. Ce n'est pas l'objet. Non, non, ce n'était pas à l'ordre du jour, donc je suis désolé, ce sera une autre fois.

M. LOMBARDO : Une autre fois. Moi, je tenais à vous dire quand même que vous avez fait, une fois que vous avez mis en place la première phase du plan de circulation, vous avez fait beaucoup de réunions de quartier, où beaucoup de personnes ont soulevé les problèmes de sécurité routière, entre autres, et d'autres problèmes aussi inhérents à ce plan de circulation.

J'espère que vous tiendrez compte de ce que les farencs vous ont demandé dans vos prévisions justement pour 2026.

M. le Maire : Je pense que vous ne les connaissez pas, vous n'étiez pas présent en commission.

Donc je vous remercie.

M. LOMBARDO : Nous n'étions pas en commission mais nous étions présents en réunion.

M. le Maire : Vous n'étiez pas là, vous vous n'étiez pas là. Je le sais parce que je les ai toutes faites. Donc je pense que vous parlez pour d'autres personnes.

M. LOMBARDO : Non, M. le Maire je parle pour la liste.

M. le Maire : Nous allons passer au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

PREND ACTE de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire.

A L'UNANIMITE

Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, je vous remercie pour votre patience ainsi que votre présence et une bonne soirée à tous.

La séance est levée.

Le Maire

Jérôme MARCILIAC

La secrétaire de séance

Chantal GARCIA